

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Hydraulic oil bio

FS3003

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 03-oct.-2014

Date de révision :
02-févr.-2023

Numéro de révision: 1.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Hydraulic oil bio

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Mentions de danger spécifiques de l'UE EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene 68411-46-1	270-128-1	≤ 1	Repr. 2 (H361f)	-	-	-	01-2119491299-23

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Notes

Huile minérale $< \text{or} = 0.1\%$

Huile minérale $< 3\%$ DMSO extract (IP 346)

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene 68411-46-1	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. Amener la personne à l'air libre. Boire 1 ou 2 verres d'eau. NE PAS faire vomir. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Imposer en cas d'inconscience en position latérale stable.
Protection pour les secouristes	Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Dégraisse la peau. Peut entraîner une irritation cutanée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO ₂), Mousse, Jet d'eau, brouillard d'eau
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. (EN 469). Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation de vapeurs et de brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger. Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques. Enlever à la pelle ou balayer. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Porter un équipement de protection individuel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Conserver séparément les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine. Éviter une exposition directe au soleil. Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker uniquement en position verticale. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter le rejet dans l'environnement.
Classe de stockage (Allemagne)	10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene: DNEL Long term Oral 0.04 mg/kg bw/day General population Systemic DNEL Long term Dermal 0.04 mg/kg bw/day General population Systemic DNEL Long term Dermal 0.08 mg/kg bw/day Workers Systemic DNEL Long term Inhalation 0.14 mg/m ³ General population Systemic DNEL Long term Inhalation 0.6 mg/m ³ Workers Systemic
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	aucun dans les conditions normales d'utilisation. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau	Vêtements à manches longues.
Protection des mains	Gants imperméables (EN 374) Délai de rupture < 1 h Caoutchouc nitrile Épaisseur des gants 0.17 mm

Protection respiratoire	aucun dans les conditions normales d'utilisation. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Type Boiling point > 65 °C: A1; Boiling point < 65 °C: AX1; Hot material: A1P2.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées. Use only with adequate ventilation to keep exposures (airborne levels of dust, fume, vapour, etc.) below recommended exposure limits.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Jaune clair, Transparent
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	> 200 °C / > 392 °F
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	>200 °C / > 392 °F [ASTM D92] (open cup)
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C / > 752 °F
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	Sans objet
Viscosité cinématique	40°C (104°F): 46 mm ² /s (46 cSt) [ASTM D 445] 100°C (212°F): 9.5 mm ² /s (9.5 cSt) [ASTM D 445]
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Sans objet
Pression de vapeur	< 0.1 kPa (<0.75006 mm Hg)
Densité	0.9 g/cm ³ [15°C (59°F)] [ASTM D 4052]
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet
Densité de vapeur	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement	<-27°C (<-16.6°F) [ASTM D 97]
Teneur en COV	Exempté(e)(s)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet	
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter
Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles
Matières incompatibles Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux
aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	

Corrosion/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene		100: 96 h Danio rerio mg/L LC50 static		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene

BCF: 1730

Potentiel de bioaccumulation Élevé(e)

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	LogPow 5.1

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennesCe produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

No de déchet suivant le CED 13 01 12* readily biodegradable oils

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/CAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Classification allemande WGK** 1**Législations de l'UE**

Reg.1907/2006-REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 878/2020 That modify REACH

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/**Date de préparation** 03-oct.-2014**Date de révision :** 02-févr.-2023**Numéro de révision:** 1.1**Remarque sur la révision:****Motif de la révision** (EU) 2020/878 Update Section: 2, 3, 9, 15**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité